

BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

Unité-Progrès-Justice

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°062 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET N°5900150003504 ET DU
PROTOCOLE D'ACCORD DE DON
N°5900155017758 SIGNES LE 27 FEVRIER 2023
ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BAD), POUR
LE FINANCEMENT DU PROJET D'URGENCE
POUR LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION
AGRICOLE AU BURKINA FASO (PURPA-BF)

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le
député **Sayouba ZONGO**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 31 juillet de 11 heures 40 minutes à 12 heures, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°5900150003504 et du Protocole d'accord de don n°5900155017758 signés le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement (BAD), pour le financement du Projet d'urgence pour le renforcement de la production agricole au Burkina Faso (PURPA-BF).

Auparavant, le député Sayouba ZONGO a été désigné rapporteur du dossier par la CDD. Il a pris part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont déroulés le vendredi 28 et le lundi 31 juillet 2023, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement,
- débat général.

I.1. Présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Boubakar SAVADOGO et Amadou DICKO, respectivement Ministre des sports, de la jeunesse et de

l'Emploi et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de cinq points :

- contexte et justification du projet,
- description technique du projet,
- coût et plan de financement du projet,
- modalités et conditions du prêt et du don avec le FAD,
- présentation du projet de loi.

Le contenu de l'exposé des motifs figure dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

À l'issue de l'exposé du Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces éléments de réponse sont contenus dans le rapport de la COMFIB.

Les préoccupations ont porté entre autres sur :

- le respect de la condition d'enregistrement des exploitations agricoles pour accéder aux financements dans le cadre dudit Projet ;
- la notion de « délai de grâce de 10 ans » prévu dans l'Accord ;
- la non prise en compte des différentes composantes du projet ;
- le mécanisme de remboursement de la part contributive des producteurs à hauteur de 33% ;
- l'assurance donnée à la Représentation nationale que les intrants agricoles prévus dans le cadre du projet n'enregistreront pas de retard de livraison au profit des producteurs ;

- le niveau actuel de fonctionnalité de l'usine « Burkina phosphate » ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour faciliter les circuits de distribution ou de commercialisation des produits agricoles au profit des producteurs afin d'éviter une probable mévente.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

La CDD note que le diagnostic établi par le Gouvernement dans le cadre du présent projet de loi est bien confirmé par les conclusions du rapport de la mission d'information conduite par la CDD sur « *l'utilisation des engrais et des pesticides au Burkina Faso* ». En effet, le rapport a déploré, entre autres, les difficultés d'accès aux intrants disponibles et de qualité, la faible organisation des distributeurs, la prolifération et l'utilisation des engrais et intrants agricoles non homologués dans notre pays.

Avec réalisme la Commission note que l'utilisation combinée des engrais chimiques et des biofertilisants permet d'accroître des rendements agricoles et peut participer à l'atteinte de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires.

Toutefois, elle exhorte le Gouvernement à :

1. promouvoir les engrais foliaires dans les mécanismes de subventions de l'Etat en remplacement progressif des engrais chimiques, en particulier l'urée ;
2. promouvoir l'agriculture biologique ou dans une moindre mesure une agriculture écologique.

En attendant une réelle refonte des pratiques agricoles au Burkina Faso, plus polarisées sur une agriculture qui concilie autosuffisance et sécurité alimentaire, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le rapporteur

Sayouba ZONGO

Le Vice-Président

Kanibè TUINA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
5.	BONZI Nonyeza	FVR
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
3.	ZONGO Sayouba	PRCE
4.	KABRE Kalifa	FVR
5.	KABRE Aboubacar	PRCE
6.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire (absent excusé)
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie iswendsida	Stagiaire